

Compte à rebours avant la publication de la Norme biologique canadienne 2020
L'aperçu hebdomadaire de la NBC 2020

Comment assurer la survie des abeilles pendant les longs mois d'hiver?



Les abeilles mellifères sont originaires d'Asie et d'Afrique, ont été domestiquées dans le sud de l'Europe puis importées au Canada. Or, leur survie pendant les longs mois d'hiver demeure un défi. Quand débute l'hiver, elles ont besoin de réserves importantes d'énergie pour émerger en santé après la longue hibernation. Les apiculteurs ont cependant des opinions divergentes sur le type de réserves qui convient aux abeilles engourdis par le froid.

La Norme biologique canadienne (NBC) 2015 stipule que 'le miel et le pollen biologiques doivent être la principale source de nourriture des abeilles adultes' et que le nourrissage (fournir des aliments autres que le miel de la ruche) est permis pour remédier à une pénurie temporaire de nourriture due à des conditions climatiques ou autres circonstances exceptionnelles. Les sucres raffinés non biologiques peuvent même être utilisés quand la santé ne peut être maintenue avec du miel ou du sucre biologique.

Mais les longs hivers canadiens, quand les fleurs à butiner ne poussent pas, créent-ils en soi des pénuries temporaires de nourriture qui justifieraient que les apiculteurs fournissent chaque hiver des réserves de sucre?

Le [Comité d'interprétation des normes \(CIN\)](#) a statué que le nourrissage avec du miel et du sucre biologiques ne doit pas être un événement annuel récurrent. Donc, il est injustifié de fournir systématiquement des réserves de miel ou de sucre chaque hiver, une saison considérée comme non 'exceptionnelle' au Canada.

Cette interprétation soumise à l'examen public par le CIN a soulevé un tollé de commentaires, car un nombre important d'apiculteurs biologiques pourvoient des réserves de miel et de sucre chaque hiver en considérant que le froid est 'exceptionnel' pour des abeilles importées des climats plus cléments de l'Europe. Par ailleurs, de nombreux apiculteurs biologiques sont établis dans les régions éloignées ou nordiques, là où l'agriculture est moins développée et où, conséquemment, le risque de contamination par des substances agrochimiques est réduit. Là où il fait plus froid et où la saison de butinage est écourtée, il faut donc suppléer des réserves d'énergie aux abeilles.

Comme la NBC était en révision, le CIN a suspendu son interprétation et consulté le Groupe de travail sur l'apiculture : le statu quo serait donc maintenu en attendant la publication de la NBC 2020.

C'est que le sujet est compliqué. Le Groupe de travail a discuté longtemps, passionnément. Personne ne veut provoquer une mortalité massive des abeilles biologiques due à la famine pendant l'hiver. Se référer à [l'article de la FBC](#) publié en février 2020 pour lire le compte-rendu des débats du GT.

Le nourrissage récurrent chaque hiver sera finalement permis. La clause 7.1.11.1 révisée de la NBC 2020 stipule que les abeilles pourront être nourries avec du miel biologique, du sucre biologique ou même du sucre non biologique pour survivre l'hiver ou en cas de pénurie régionale ou saisonnière de sources de nourriture. Qui plus est, même si le sucre biologique est préférable, les camions-citernes de sucre biologique liquide ne se déplacent pas nécessairement dans toutes les régions du Canada. Il sera donc permis de suppléer la ruche avec du sucre non-biologique s'il n'est pas dérivé de plantes génétiquement modifiées (comme le sucre des betteraves sucrières génétiquement modifiées). L'utilisation de sucre non biologique sera réexaminée d'ici 2025.

☞ La clause révisée ☞

7.1.11.1 La principale source de nourriture des colonies adultes doit être le nectar et le pollen collectés auprès de sources conformes à la présente norme et les réserves de nourriture accumulées par les abeilles dans la ruche (miel, pollen, etc.).

- a) Lors d'une pénurie régionale ou saisonnière de sources de nourriture, ou pour le nourrissage des colonies en hiver, il est permis d'utiliser par ordre de préférence:
 - 1) du miel biologique provenant de l'exploitation;
 - 2) du sucre biologique (par exemple, inversé, sirop, fondant) ;
 - 3) du miel non biologique provenant d'une exploitation en période de conversion ;
 - 4) du sucre non biologique non issu du génie génétique (conforme aux clauses 1.4 et 1.5) ;

- b) Dans le cas de l'utilisation de sucre raffiné non biologique et non génétiquement modifié, l'exploitant doit :
 - 1) maintenir et documenter les pratiques appropriées pour empêcher le mélange d'aliments non biologiques et biologiques dans les hausses de miel;
 - 2) élaborer un plan visant à réduire, voire éliminer, l'utilisation de sucre raffiné non biologique dans son système de production apicole d'ici novembre 2025.

- c) Le nourrissage ne peut avoir lieu qu'entre la dernière récolte de miel et 15 jours avant le début de la prochaine miellée.

NOTE : L'article 7.1.11.1 sera révisé en 2025.



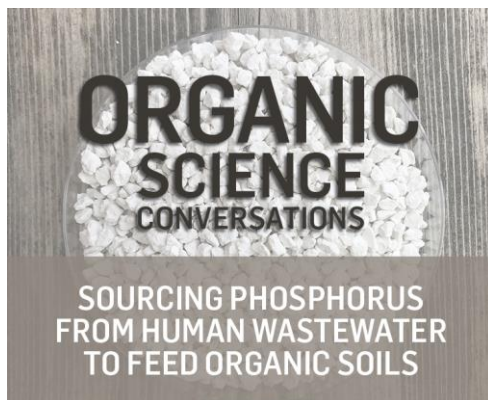
COTA et COG invitent tous ceux et celles qui s'intéressent au mouvement bio à célébrer [la Semaine bio!](#)

En pleine croissance, le secteur bio offre une source d'aliments sains produits par une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les événements de la Semaine bio sont répertoriés [ici](#).



Découvrir la science du bio un balado à la fois



Recycler le phosphore des eaux usées pour amender les sols en production biologique [12:14]

Avez-vous déjà entendu parler de la substance appelée struvite, une source potentielle de phosphore pour les fermes biologiques ? Le 8 mai 2020, Nicole Boudreau a interviewé la Dre Kimberly Schneider de l'Université de Guelph qui, avec le Dr Henry Wilson d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dirige une activité de recherche sur l'utilisation de la struvite comme amendement du sol en agriculture biologique. [Lire davantage.](#)

Pour écouter l'entrevue en anglais - [cliquez ici](#)

Pour lire la transcription du balado en français - [cliquez ici](#)

Toute l'information sur la Grappe scientifique biologique 3

Le magazine [La Science bio au Canada](#)

Bulletins techniques – [La sélection pour les grandes cultures biologiques au Canada](#)

[Les Balados de la Grappe bio](#)

[Rencontre avec les scientifiques de la GSB](#)

[Le site web du CABCC](#)

